

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

➔ PROJET D'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE LA GACILLY

Par arrêté n° 105/2026 en date du 30 avril 2026, M. le Maire de La Gacilly a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur :

- Le projet du Règlement Local de Publicité (R.L.P.) de la commune de La Gacilly.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Gacilly **du mardi 26 mai 2026 à 09h00 au lundi 15 juin 2026 à 17h00**, soit pendant une durée de 15 jours. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – 56200 LA GACILLY. Monsieur Pierre GOS, directeur d'entreprise retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Mise à disposition et consultation des dossiers

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront déposées à la mairie de La Gacilly. Le public pourra prendre connaissance de ces pièces aux jours et heures habituels d'ouverture* :

- Mairie de La Gacilly : lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter les pièces du dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune : <https://lagacilly.fr/>

Dépôt des observations

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations de la manière suivante :

- Dans le registre d'enquête publique ouvert à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de La Gacilly aux jours et heures habituels d'ouverture*. (*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité).

-Par correspondance postale adressée au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur
- Mairie de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – 56200 LA GACILLY.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse électronique suivante : enquetepublique@lagacilly.fr

Monsieur Pierre GOS, commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences suivantes :

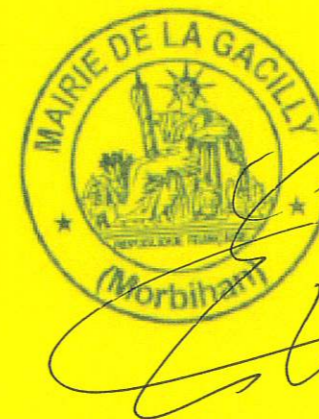
- le mardi 26 mai 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly
- le lundi 08 juin 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de La Gacilly
- le lundi 15 juin 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de La Gacilly

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en mairie de La Gacilly, aux jours et heures d'ouverture susmentionnées, à partir duquel les différentes du dossier seront consultables.

Toute information peut être demandé auprès de M. le Maire de La Gacilly et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et des conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la mairie de La Gacilly aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune de La Gacilly : <https://lagacilly.fr/>

A l'issue de l'enquête, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de La Gacilly éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du conseil municipal de La Gacilly.



Le Maire, Olivier ATHIMON
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire délégué de La Gacilly,
Chargé de l'urbanisme, des bâtiments,
De la mobilité et de la circulation.
Éric VAUCELLE.